**LA FORMATION**

□ Parcours ABC Gestion les 24 & 25/9 – 22 & 23/10 à Tours 800 €

□ ABC Comptabilité générale 24/09/19 à Tours 250 €

□ ABC Bilan 25/09/19 à Tours 250 €

□ ABC Comptabilité analytique 22/10/19 à Tours 250 €

□ ABC Analyse financière 23/10/19 à Tours 250 €

**LA STRUCTURE**

Nom de la structure :

Forme juridique :

Adresse :

Siret : Code APE :

***Signataire de la convention***

Nom : Prénom :

Fonction :

Email : Téléphone :

**LE PARTICIPANT**

Nom : Prénom :

Fonction :

Email : Téléphone :

Statut (CDD, CDI…) :

**LE FINANCEMENT**

Le règlement de la formation sera effectué :

□ par la structure

□ par l’OPCA

Nom de l’Opca : □ Afdas □ Uniformation □ Autres (préciser)

□ *Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente, en page 3 de ce bulletin et les accepter. Je reconnais aussi avoir remis au futur stagiaire cité ci-dessus le règlement intérieur applicable aux stagiaires et le(s) programme(s) de formation.*

Nom / Prénom :

Date : Signature et cachet :

RENSIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES (transmis au formateur avant le début du stage)

Prénom et nom du participant :

Intitulé de la formation :

Nom de la structure te son domaine d’activité :

Vos fonctions / missions dans la structure :

Qu’attendez-vous de cette formation ?

□ *Je reconnais avoir le niveau de connaissances préalablement demandé figurant sur le programme de formation afin de pouvoir suivre normalement le stage dans de bonnes conditions.*

Nom / Prénom du PARTICIPANT :

Signature :

Conditions générales de vente

UN JE NE SAIS QUOI est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans les métiers non artistiques de la culture. Son siège social est fixé 4 place des petites boucheries 37 000 Tours. UN JE NE SAIS QUOI conçoit, élabore et dispense des formations interentreprises et intra-entreprises, à Tours et sur l’ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s’inscrit ou passe commande d’une formation auprès d’UN JE NE SAIS QUOI.

- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.

- formations interentreprises : les formations inscrites au catalogue d’UN JE NE SAIS QUOI et qui regroupent des stagiaires issues de différentes structures.

- formations intra-entreprises : les formations conçues sur mesure par UN JE NE SAIS QUOI pour le compte d’un client ou d’un groupe de clients.

- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.

- OPCA : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l’effort de formation des entreprises.

■ Objet

Les présentes conditions générales de vente s’appliquent à l’ensemble des prestations de formation engagées par UN JE NE SAIS QUOI pour le compte d’un Client. Le fait de s’inscrire ou de passer commande implique l’adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d’achat du Client.

■ Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros et nets de taxes. Selon l’article 261-4-4 du CGI, UN JE NE SAIS QUOI bénéficie d’une exonération de TVA validée par le formulaire fiscal n°3511.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l’issue de la formation, à réception de facture, au comptant, sans escompte à l’ordre d’UN JE NE SAIS QUOI. En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d’intérêt légal. UN JE NE SAIS QUOI aura la faculté d’obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à UN JE NE SAIS QUOI ;

En cas de règlement par l’OPCA dont dépend le Client, il appartient au Client d’effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L’accord de financement doit être communiqué au moment de l’inscription et sur l’exemplaire du devis que le Client retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » à UN JE NE SAIS QUOI. En cas de prise en charge partielle par l’OPCA, la différence sera directement facturée par UN JE NE SAIS QUOI au Client. Si l’accord de prise en charge du Client ne parvient pas à UN JE NE SAIS QUOI au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, UN JE NE SAIS QUOI se réserve la possibilité de refuser l’entrée en formation du Stagiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au Client.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

■ Dédit et remplacement d’un participant

En cas de dédit signifié par le Client à UN JE NE SAIS QUOI au moins 7 jours avant le démarrage de la formation, UN JE NE SAIS QUOI offre au Client la possibilité :

- de repousser l’inscription du Stagiaire à une formation ultérieure, dûment programmée au catalogue d’UN JE NE SAIS QUOI, et après accord éventuel de l’OPCA,

- de remplacer le Stagiaire empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l’accord éventuel de l’OPCA. Cette dernière possibilité ne peut s’appliquer aux personnes intermittentes du spectacle.

■ Annulation, absence ou interruption d’une formation

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l’objet d’une facturation au Client par UN JE NE SAIS QUOI. En cas d’absence, d’interruption ou d’annulation, la facturation d’UN JE NE SAIS QUOI distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le Stagiaire et les sommes dues au titre des absences ou de l’interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le Client à ce titre ne peuvent être imputées par le Client sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l’objet d’une demande de prise en charge par un OPCA.

Dans cette hypothèse, le Client s’engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à UN JE NE SAIS QUOI.

D’autre part, en cas d’annulation de la formation par le Client, UN JE NE SAIS QUOI se réserve le droit de facturer au Client des frais d’annulation calculés comme suit :

- si l’annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d’annulation

- si l’annulation intervient entre 15 jours et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d’annulation sont égaux à 50% du prix de la formation

- si l’annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d’annulation sont égaux à 100 % du prix de la formation

■ Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d’apprentissage, l’effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d’arrivée. L’émission d’un devis ne tient pas lieu d’inscription. Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés à UN JE NE SAIS QUOI ont valeur contractuelle. Une fois l’effectif atteint, les inscriptions sont closes. UN JE NE SAIS QUOI peut alors proposer au Stagiaire de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d’attente.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d’une formation, UN JE NE SAIS QUOI se réserve la possibilité d’ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

■ Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, UN JE NE SAIS QUOI est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires. UN JE NE SAIS QUOI ne pourra être tenue responsable à l’égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d’inexécution de ses obligations résultant d’un évènement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l’accident d’un intervenant ou d’un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à UN JE NE SAIS QUOI, les désastres naturels, les incendies, l’interruption des télécommunications, de l’approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable d’UN JE NE SAIS QUOI

■ Propriété intellectuelle et copyright

L’ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu’en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale…) utilisés par UN JE NE SAIS QUOI pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

■ Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu’ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L’intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l’actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

■ Confidentialité et communication

UN JE NE SAIS QUOI, le Client et le Stagiaire s’engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l’occasion des échanges intervenus antérieurement à l’inscription, notamment l’ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par UN JE NE SAIS QUOI au Client.

UN JE NE SAIS QUOI s’engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCA, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d’être cité par UN JE NE SAIS QUOI comme client de ses formations et autorise UN JE NE SAIS QUOI à mentionner son nom ainsi qu’une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l’attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d’activité, ainsi qu’en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l’exigeant.

■ Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le Client s’engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d’amélioration de l’offre d’UN JE NE SAIS QUOI.

- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d’un droit d’accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.

■ Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et UN JE NE SAIS QUOI à l’occasion de l’interprétation des présentes ou de l’exécution du contrat, il sera recherché une solution à l’amiable. A défaut, les Tribunaux de Tours seront seuls compétents pour régler le litige.